

## COMMUNE DE CONCOULES

### Délibération du Conseil Municipal

#### Séance du 17 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Concoules, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MALAVAL, Maire.

Convocation du 10 octobre 2022, affichée le 10 octobre 2022.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Jean-Marie MALAVAL, Luc BILHAUT, Martine PAYAN, Michel BERTE, Thierry CHARLES, Valérie BRASSEUR (départ à 19h15), Céline JOUIN, Françoise DAUDÉ, Michel SOUCHON.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

- Mathieu EGIDIO
- Nicolas LONG

Thierry CHARLES est élu secrétaire de séance.

11 : Effectif légal du conseil municipal

11 : Nombre de membres du conseil municipal en exercice

08 : Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part à la délibération

#### Délibération n° 20221017 10

##### Chemin à La Banlève

Le Maire donne la parole à Françoise DAUDÉ en charge du dossier.

Celle-ci expose au Conseil Municipal la possibilité de poursuivre la procédure de classement et déclassement du chemin commencée il y a plusieurs années de cela.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de la Conseillère Municipale et du Maire, après avoir délibéré, surseoit à cette décision.

Ainsi fait et délibéré le même jour, mois, an que ci-dessus.

Le Maire, M. Jean-Marie MALAVAL

